



Inapte temporaire- consolidation sécu

Par **lisana**, le **22/03/2014** à **15:16**

bonjour

j'ai eu un accident de travail le 17 décembre 2013, le 24 février 2014 reprise de travail difficile j'ai tellement souffert que j'ai failli abandonner mon poste, l'après-midi visite du médecin du travail qui décide de me mettre inapte temporaire vu dans l'état de souffrance que j'étais, le 25 février mon médecin me remet en arrêt accident de travail avec rechute, le 14 mars le médecin conseil de la sécu me convoque et me consolide à la date du 30 mars, malgré que je lui précise que j'ai un scanner et Rdv avec mon rhumatologue le 26 mars, et des séances de kiné en cours, je montre ma lettre à mon médecin qui me dit de contester la date de consolidation, il a fait une lettre au médecin du travail pour lui pas question de reprendre mon poste vu ma pathologie qui aggrave de jours en jours.

je suis reconnu travailleur handicapé j'avais déjà des problèmes avant l'accident et que mon accident de travail a aggravé mon état actuel, étant inapte temporaire mon arrêt accident de travail fini le 30 mars, mon employeur malgré mes appels téléphoniques n'a pas pris rdv avec la médecine du travail, pour la reprise que doit faire me remettre en arrêt maladie tant que j'aurais pas vu le médecin du travail j'ai droit à aucun revenu ni pas sécu et mon employeur que doit je faire. CDL